

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 90/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**OBJET : Tarification des
transports scolaires de
Terre de Provence**

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

M. le Vice-Président en charge de la Mobilité expose que le conseil communautaire fixe chaque année, avant l'été, les différents tarifs de transports scolaires devant s'appliquer pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour l'année 2020-2021, compte tenu de la crise sanitaire, le conseil n'a pu se prononcer sur les propositions de tarifs de la commission transports, validés en février dernier par le bureau.

En conséquence, les tarifs votés en 2019 ont été appliqués au démarrage des inscriptions :

- participation aux seuls frais de dossier, à hauteur de 30 € (pas de participation au coût du transport domicile établissement scolaire pour un coût réel moyen du service de l'ordre de 900 € par élève transporté),
- participation de 10 € pour les duplicatas de carte de transport.

Pour les aides individuelles au transport (compensation financière pour les familles auxquelles il n'est pas possible de proposer un service de transport), il est également proposé de reconduire le tarif de l'année précédente soit 0.12 € par kilomètre.

Enfin, afin de favoriser l'usage des transports en commun, il est proposé que les élèves de compétence Région (titulaires d'un abonnement Pass Zou ! Etudes) puissent emprunter les lignes de Terre de Provence gratuitement dans la limite des places disponibles (cas notamment des élèves de Maillane-Graveson qui pourront utiliser la ligne régulière mise en place par Terre de Provence). En contrepartie la Région autorise les élèves de Terre de Provence à prendre gratuitement les lignes Région sur un circuit interne à Terre de Provence.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'entériner pour l'année 2020-2021 le montant de 30 € pour la participation aux frais d'inscriptions au service de transports scolaires
- de maintenir à 10 € pour l'année 2020-2021 le montant de la participation aux frais d'émission d'un duplicata de carte de transport
- de fixer le tarif des aides individuelles au transport à 0,12 € par km.
- de valider la gratuité de l'accès aux transports de Terre de Provence (dans la limite des places disponibles) pour les titulaires d'un abonnement Pass Zou ! Etudes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

